

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Robert NATALE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Cédric PERRIN, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Claude BRUCKERT à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Robert NATALE à André HELLE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 15 juin	Le 15 juin	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Claude BOUROUH est désigné.

2017-05-07 Maitrise d'œuvre pour l'assainissement de Froidefontaine Brebotte et Grosne *Rapporteur: Jean-Claude TOURNIER*

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 30 mai 2017,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2017,

Le marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne :

- La création d'un nouveau dispositif épuratoire,
- La création des réseaux de transfert entre les communes,

- La création de réseaux séparatifs sur les trois communes.

Le coût prévisionnel des travaux est de 5 750 000 € HT.

Le marché est composé d'une tranche ferme (études AVP pour l'ensemble des travaux projetés) et d'une tranche conditionnelle pour une première phase de travaux (création de la station d'épuration, et de réseaux de transfert et collecte, pour un montant estimatif de 2 000 000 € HT).

Le marché comprend également l'assistance pour la passation des missions complémentaires. En fonction des capacités des entreprises, ces missions complémentaires peuvent être réalisées par le candidat : dossier loi sur l'eau, relevé topographique, enquêtes de branchements, études géotechnique, coordination SPS.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le jeudi 22 juin 2017 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par le groupement IRH/BEJ pour un montant de 120 151.25€ euros HT décomposé comme suit :

- Missions de base pour 88 065.00 euros HT,
- Missions complémentaires (études géotechniques et coordination SPS) pour 1396.25 euros HT,
- Dossier loi sur l'eau pour 5 360.00 euros HT,
- Relevé topographique pour 4 750.00 euros HT,
- Enquêtes de branchement pour 15 000.00 euros HT,
- Adaptation du rejet de la Bourbeuse (ZRV ou siphon sous VNF) pour 5 580.00 euros.
-

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à 35 pour et 1 abstention des membres présents, décide :

- de valider l'attribution du marché,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 04 JUIL. 2017

Le Président,



Le Président,

